

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le 02 mars, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 24 février 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Julien MORIN, Bénédicte MARCOUL-SOULIE, Régis MISSOU

Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME à Gaston CHASSAIN

Chantal BOUTHINAUD à Julien MORIN

Pascal BUSSIERE à Régis MISSOU

Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Frédérique GRANET, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE

Secrétaire de séance : Madame Céline DUPUY-LEGRAND

N°2022/D/007 - **Objet :** Compte-rendu de délégation du Maire

Par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Signature le 17/02/2022 d'un avenant au marché à procédure adaptée relatif à la réhabilitation de la maison de la famille et de la petite enfance, conclu avec la société MEUNIER (travaux supplémentaires : fourniture et pose de 2 portes de garage en bois) ;
- Signature le 17/02/2022 d'un avenant au marché à procédure adaptée relatif à la réhabilitation de la maison de la famille et de la petite enfance, conclu avec la société KOMAR (travaux non réalisés et supplémentaires : terrasse, escalier extérieur et casquette porte d'entrée).

Le Conseil Municipal prend acte

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 02 mars

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

